

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la
mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le
climat

NOR : DEVN0825028A

Arrêté du - 7 JAN. 2010

**portant désignation du site Natura 2000
Bancs des Flandres
(zone de protection spéciale)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2-1, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Bancs des Flandres » (zone de protection spéciale FR3112006) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/300000 ainsi que sur les cinq cartes au 1/100000 ci-jointes au présent arrêté et comprend exclusivement des espaces marins.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Bancs des Flandres » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Nord, à la direction départementale des affaires maritimes du Nord, à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

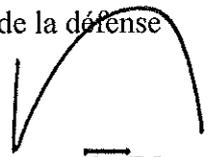
Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

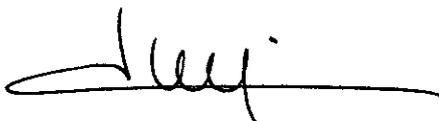
Fait à Paris, le - 7 JAN. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat


Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,


Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR3112006 Bancs des Flandres (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
A015	Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
A194	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
A016	Fou de Bassan	<i>Sula bassana</i>
A009	Fulmar boreal	<i>Fulmarus glacialis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A006	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
A199	Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>

A200 Pingouin torda
A172 Labbe pomarin
A173 Labbe parasite
A175 Grand Labbe

Alca torda
Stercorarius pomarinus
Stercorarius parasiticus
Catharacta skua

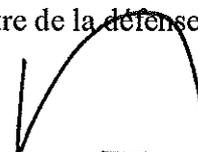
Fait à Paris, le - 7 JAN. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de
l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat



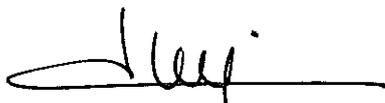
Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense



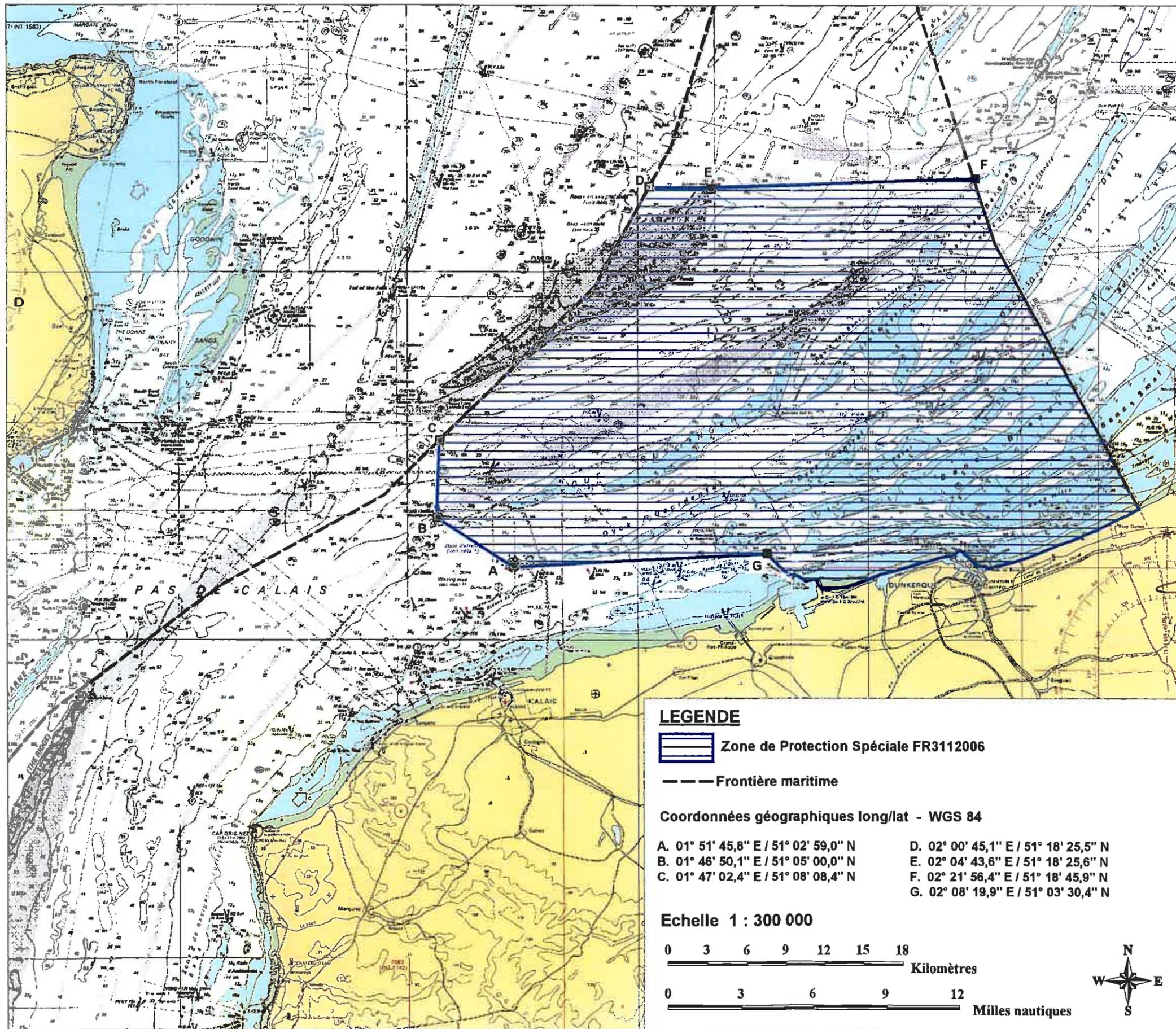
Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

 Zone de Protection Spéciale FR3112006

 Frontière maritime

Coordonnées géographiques long/lat - WGS 84

A. 01° 51' 45,8" E / 51° 02' 59,0" N

B. 01° 46' 50,1" E / 51° 05' 00,0" N

C. 01° 47' 02,4" E / 51° 08' 08,4" N

D. 02° 00' 45,1" E / 51° 18' 25,5" N

E. 02° 04' 43,6" E / 51° 18' 25,6" N

F. 02° 21' 56,4" E / 51° 18' 45,9" N

G. 02° 08' 19,9" E / 51° 03' 30,4" N

Echelle 1 : 300 000

0 3 6 9 12 15 18
Kilomètres

0 3 6 9 12
Milles nautiques



ZONE DE PROTECTION SPECIALE

BANCS DES FLANDRES

FR3112006

Informations :

Départements : Nord et Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%
Profondeur maximale estimée : 38 m

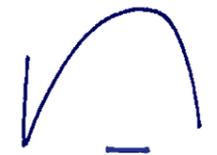
Carte signée le : - 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat



Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

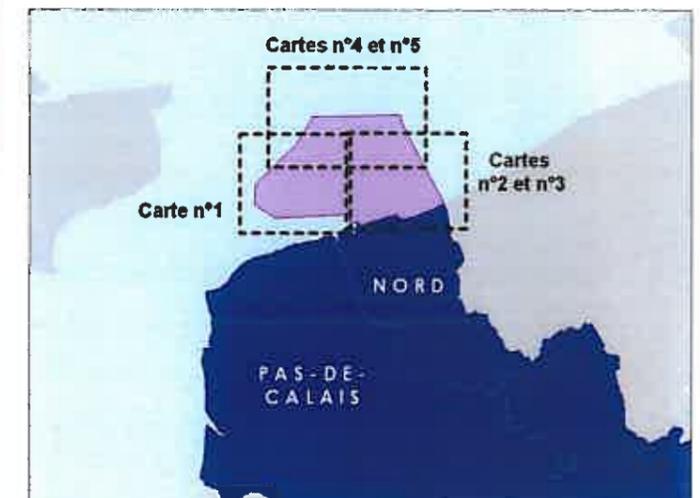


Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie



Chantal JOUANNO



Sources des données : SHOM, MNHN, IGN, EEA, AAMP
Fond de carte : Carte SHOM 6735
au 1/150 000 - Ed. n°4 1991
(Projection Mercator et
Système Géodésique ED50)
Ne pas utiliser pour la navigation

Réalisation : septembre 2009

Agence des
aires marines protégées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR3112006 BANCS DES FLANDRES

CARTE N°1 / 5

Carte signée le :

- 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat
chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO

Départements littoraux : Nord, Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%

Echelle 1 : 100 000

0 1 2 3 4 5 6
Kilomètres

0 1 2 3
Milles nautiques



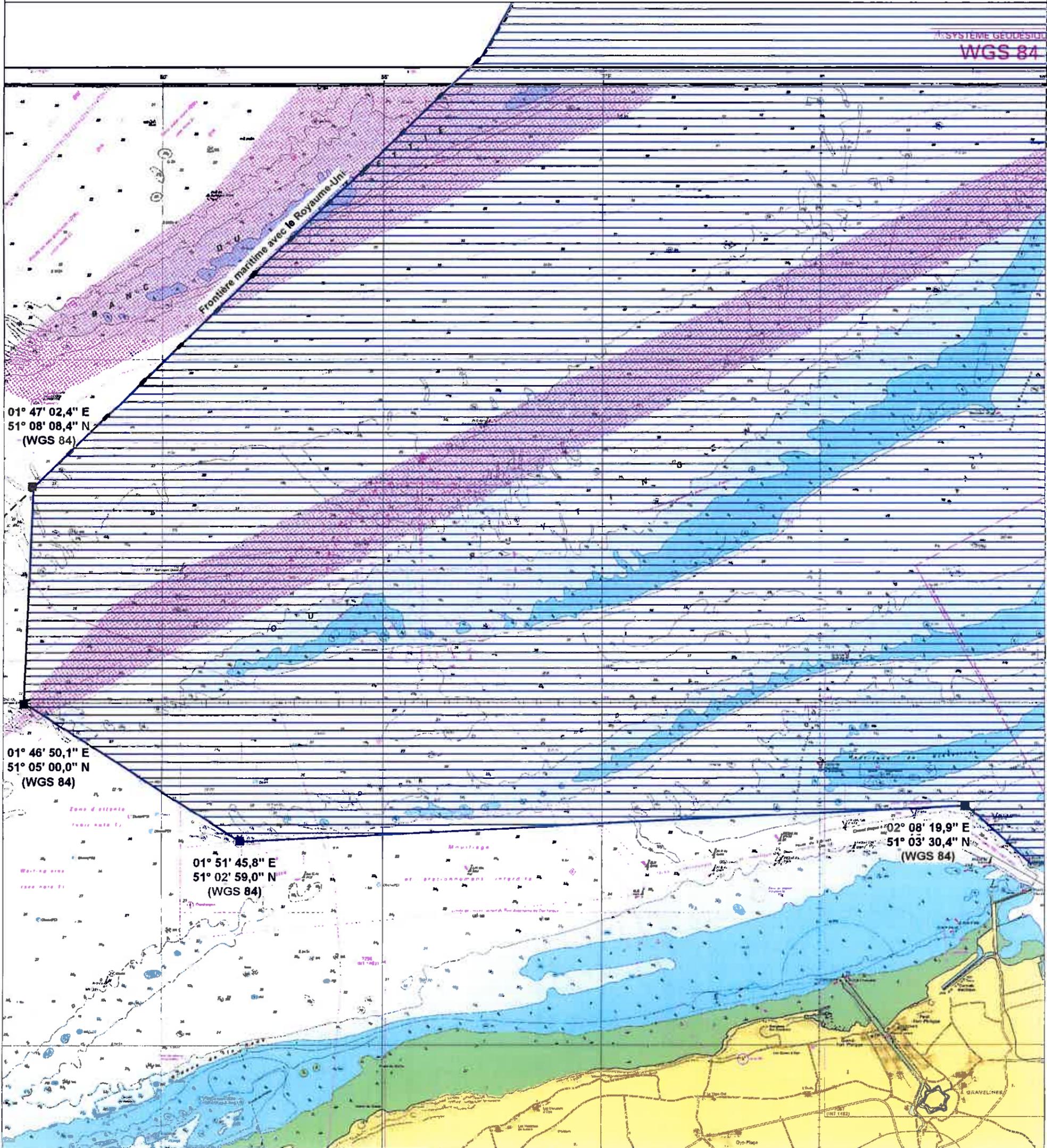
Fond Carte SHOM 6651
au 1:43 100 - Edition n°6 2002
Projection Mercator
et Système Géodésique WGS84

Ne pas utiliser pour la navigation

LEGENDE

Zone de Protection Spéciale

SYSTEME GEODESIQUE
WGS 84





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR3112006 BANCS DES FLANDRES

CARTE N°2 / 5

Carte signée le :

- 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le ministre de la Défense

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Jean-Louis BORLOO

Hervé MORIN

Chantal JOUANNO

Départements littoraux : Nord, Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%

LEGENDE

Zone de Protection Spéciale

Echelle 1 : 100 000

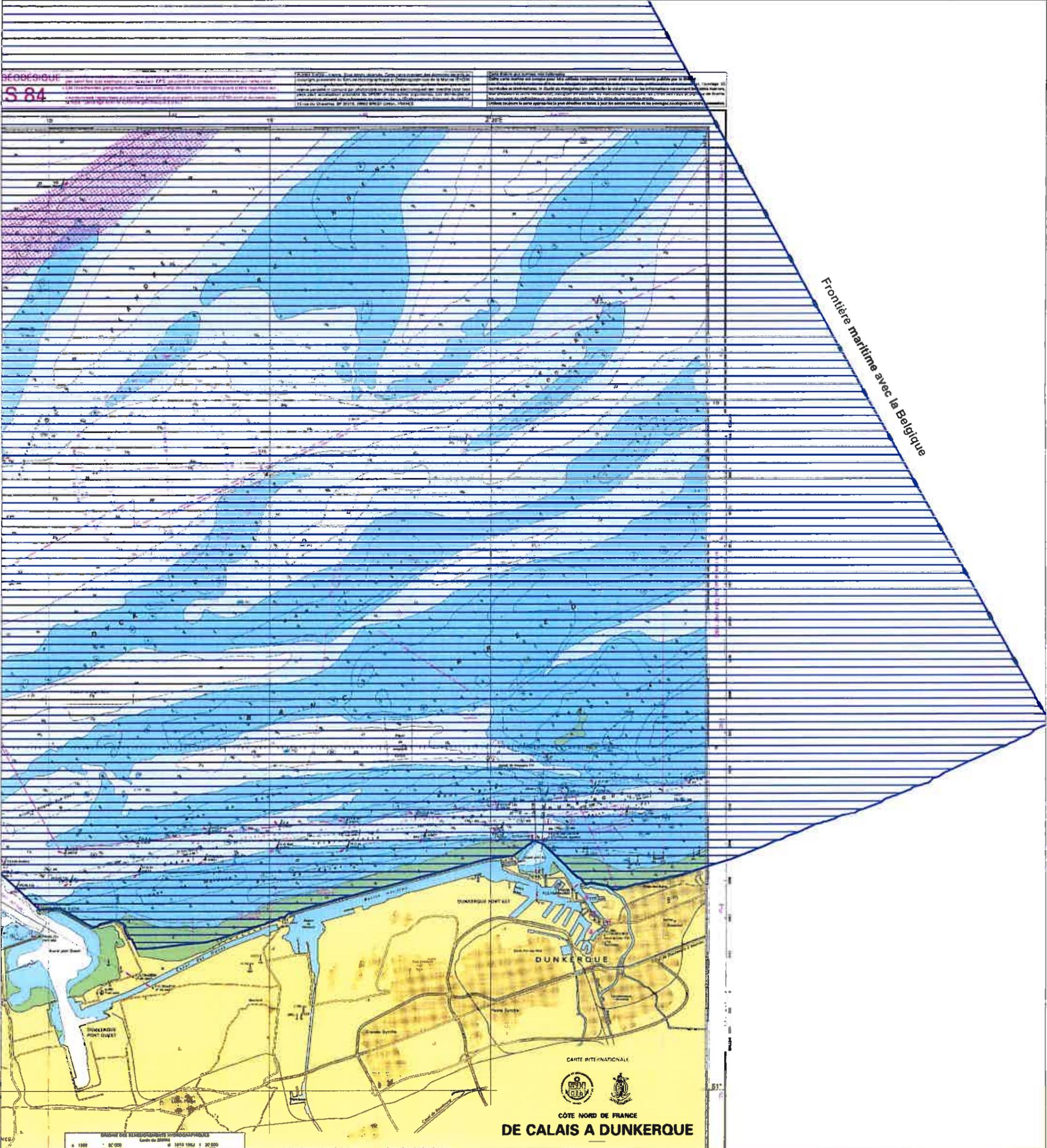
0 1 2 3 4 5 6 Kilomètres

0 1 2 3 Milles nautiques



Fond Carte SHOM 6651
au 1:43 100 - Edition n°6 2002
Projection Mercator
et Système Géodésique WGS84

Ne pas utiliser pour la navigation





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR3112006 BANCS DES FLANDRES

CARTE N°3 / 5

Carte signée le :

- 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat
chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO

Départements littoraux : Nord, Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%

LEGENDE

Zone de Protection Spéciale

Echelle 1 : 100 000

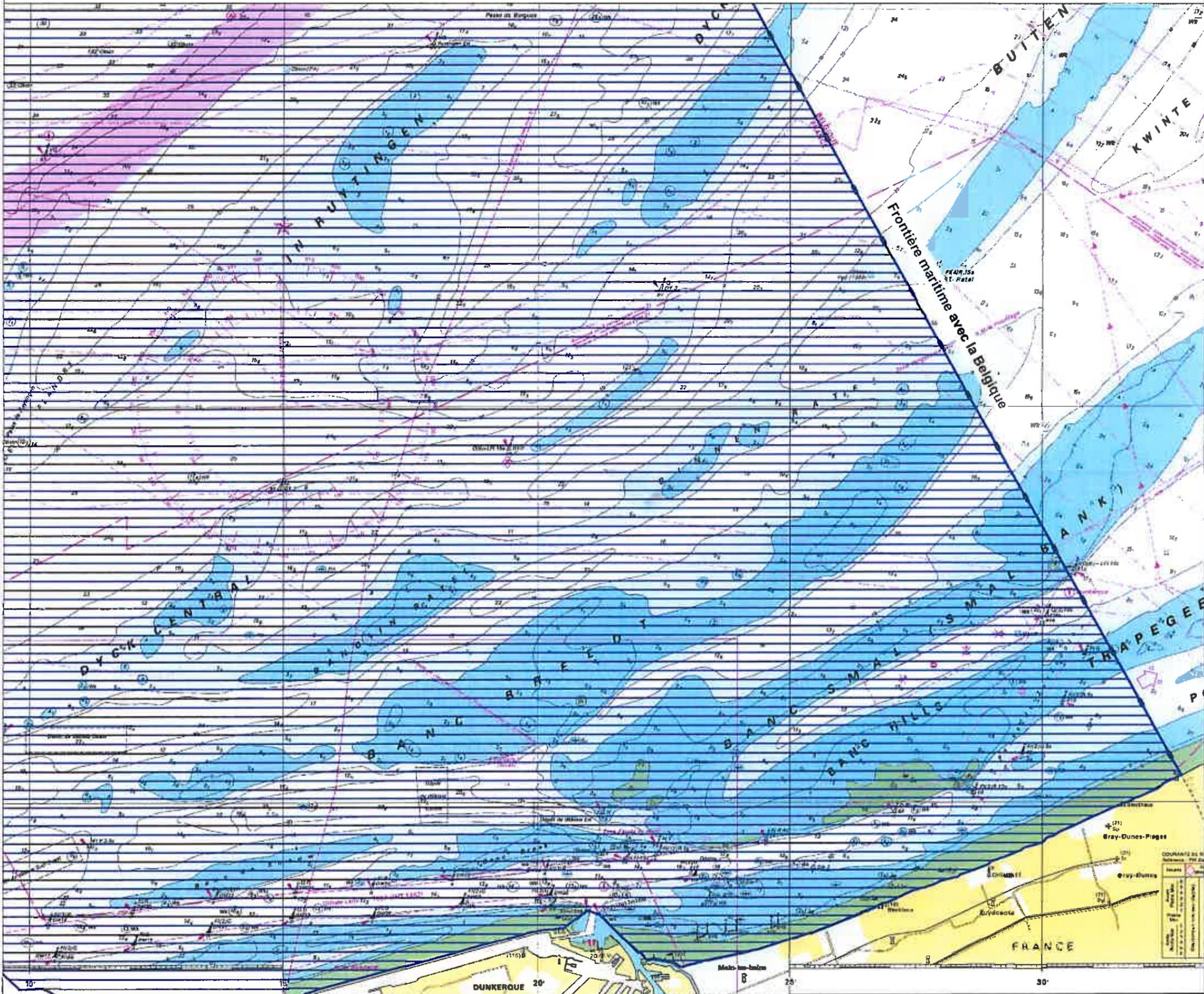
0 1 2 3 4 5 6
Kilomètres

0 1 2 3
Milles nautiques



Fond Carte SHOM 7214
au 1/60 000 - Ed. n°2 2007
(Projection Mercator et
Système Géodésique WGS84)

Ne pas utiliser pour la navigation





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR3112006 BANCS DES FLANDRES

CARTE N°4 / 5

Départements littoraux : Nord, Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%

Carte signée le :

- 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat
chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO

LEGENDE

Zone de Protection Spéciale

Echelle 1 : 100 000

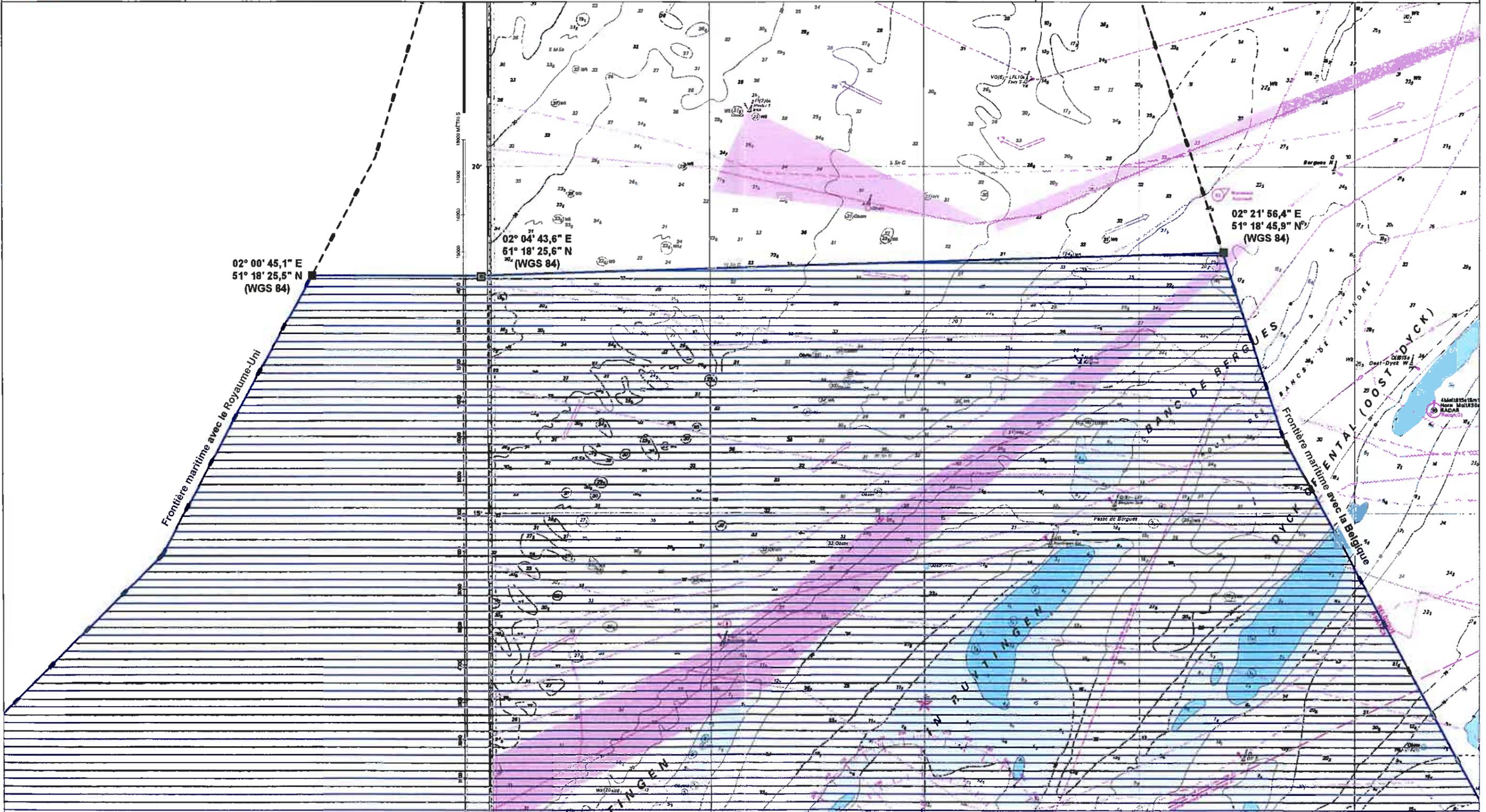
0 1 2 3 4
Kilomètres

0 1 2 3
Milles nautiques



Fond Carte SHOM 7214
au 1/60 000 - Ed. n°2 2007
(Projection Mercator et
Système Géodésique WGS84)

Ne pas utiliser pour la navigation



02° 00' 45,1" E
51° 18' 25,5" N
(WGS 84)

02° 04' 43,6" E
51° 18' 25,6" N
(WGS 84)

02° 21' 56,4" E
51° 18' 45,9" N
(WGS 84)

Frontière maritime avec le Royaume-Uni

Frontière maritime avec la Belgique

PUTTINGEN

PUTTINGEN

BANCS DE BERGUES

BANCS DE FLANDRES

BANCS DE FLANDRES

BANCS DE FLANDRES

LOOSTDYCK

LOOSTDYCK

Passe de Bergues

RADAR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR3112006 BANCS DES FLANDRES

CARTE N°5 / 5

Départements littoraux : Nord, Pas-de-Calais
Espace marin du site : 100%

LEGENDE

Zone de Protection Spéciale

Echelle 1 : 100 000

0 1 2 3 4
Kilomètres

0 1 2 3
Milles nautiques



Afin de localiser
les zones non couvertes
par les cartes SHOM
6651 au 1/43 100 et
7214 au 1/60 000,
le fond SHOM 6735
au 1/150 000 est utilisé

Fond Carte SHOM 6735
au 1/150 000 - Ed. n°4 1991
(Projection Mercator et
Système Géodésique ED50)

Ne pas utiliser pour la navigation

Carte signée le :

- 7 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement durable
et de la Mer, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat
chargée de l'Ecologie

Chantal JOUANNO

